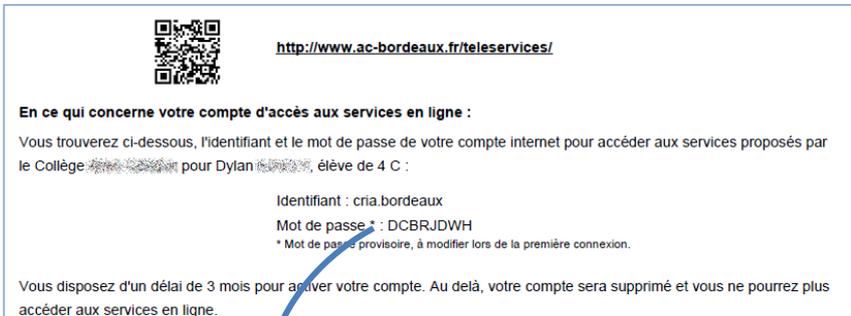


I. **Réceptionner la notification de compte fourni par l'établissement scolaire**

Depuis la page d'authentification : [www.ac-bordeaux.fr/teleservices](http://www.ac-bordeaux.fr/teleservices) Et avec votre notification de compte



QR code et URL : <http://www.ac-bordeaux.fr/teleservices/>

**En ce qui concerne votre compte d'accès aux services en ligne :**

Vous trouverez ci-dessous, l'identifiant et le mot de passe de votre compte internet pour accéder aux services proposés par le Collège *Le Collège* pour Dylan *Dylan*, élève de 4 C :

Identifiant : *cria.bordeaux*  
 Mot de passe\* : *DCBRJDWH*  
 \* Mot de passe provisoire, à modifier lors de la première connexion.

Vous disposez d'un délai de 3 mois pour activer votre compte. Au delà, votre compte sera supprimé et vous ne pourrez plus accéder aux services en ligne.

II. **Accéder au portail téléservices.**

Ci-dessus, les informations du courrier de notification qui doivent être reportées sur l'écran de connexion aux Téléservices.



**SCLARITÉ SERVICES**

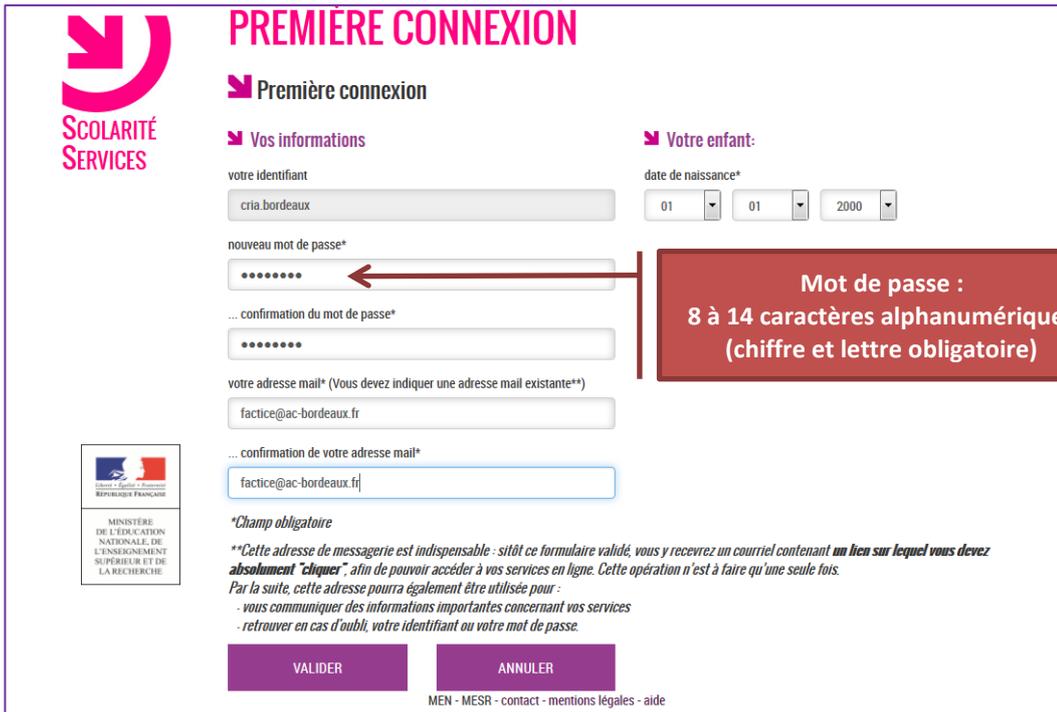
Bienvenu(e) sur Sclarité Services qui vous propose différents services en ligne concernant la scolarité de vos enfants.

vos champs de saisie :

- vousre identifiant :
- vousre mot de passe :
- VALIDER
- identifiant oublié ? [→]
- mot de passe oublié ? [→]

Le courrier de notification a une durée de vie limitée à 3 mois après la date de création du document (Date visible en haut à droite de votre notification) et tant que vous n'avez pas validé l'écran de «**première connexion**» (voir page suivante).

III. **Puis compléter les cases à remplir :**



**PREMIÈRE CONNEXION**

➤ Première connexion

➤ Vos informations

vousre identifiant :

nouvea mot de passe\* :

... confirmation du mot de passe\* :

vousre adresse mail\* (Vous devez indiquer une adresse mail existante)\*\* :

... confirmation de votre adresse mail\* :

➤ Votre enfant :

date de naissance\* : 01 / 01 / 2000

**Mot de passe :  
8 à 14 caractères alphanumériques  
(chiffre et lettre obligatoire)**

**VALIDER**      **ANNULER**

MEN - MESR - contact - mentions légales - aide

|   |   |   |
|---|---|---|
|  | <b>SIECLE - Téléservices</b>  | <b>Scol-<br/>Téléservices</b><br>Mise à jour<br><b>01/09/2015</b> |
|   | <b>Fiche 1 : Création du compte Téléservices par les Parents (Responsables) et Elèves</b> |   |

Concernant l'adresse mail :

- Elle est **Obligatoire** pour les responsables
- Elle est **Facultative** pour les élèves, mais **indispensable** pour l'auto-dépannage.

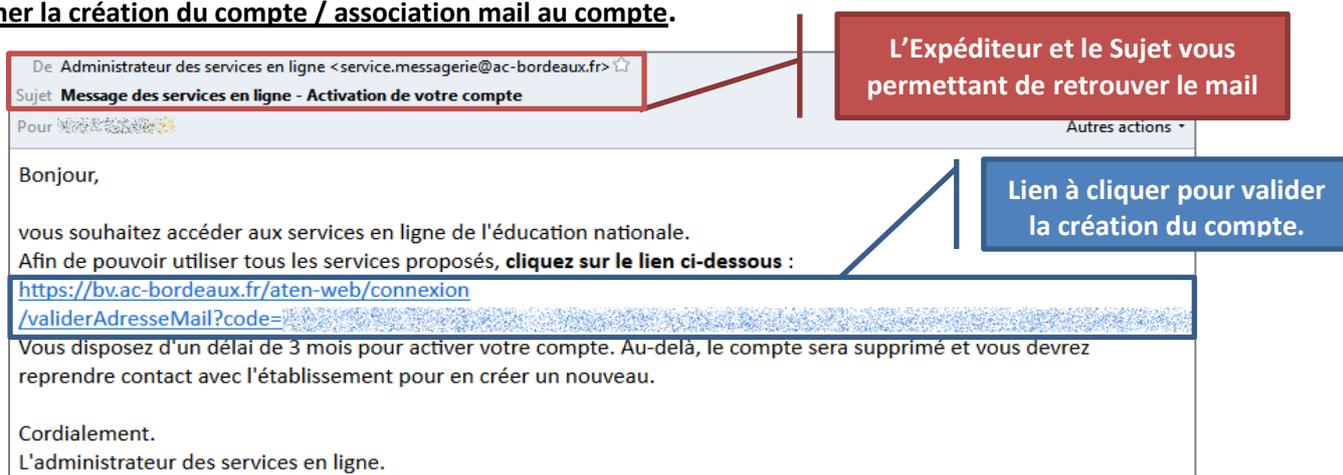
L'adresse mail doit être facilement accessible, car suite à la création du compte un mail y est envoyé vous invitant à confirmer la création et l'association du mail au compte.



Ce mail de confirmation est :

- **Bloquant** pour le responsable si non confirmé
- **Non bloquant** pour les élèves, mais elle bloque l'auto-dépannage si non confirmé

**IV. Après avoir validé, un écran de confirmation vous invite à vous rendre sur votre boîte de messagerie afin de confirmer la création du compte / association mail au compte.**



De Administrateur des services en ligne <service.messagerie@ac-bordeaux.fr> ☆  
 Sujet **Message des services en ligne - Activation de votre compte**  
 Pour [image]  
 Bonjour,  
 vous souhaitez accéder aux services en ligne de l'éducation nationale.  
 Afin de pouvoir utiliser tous les services proposés, **cliquez sur le lien ci-dessous** :  
<https://bv.ac-bordeaux.fr/aten-web/connexion/validerAdresseMail?code=...>  
 Vous disposez d'un délai de 3 mois pour activer votre compte. Au-delà, le compte sera supprimé et vous devrez reprendre contact avec l'établissement pour en créer un nouveau.  
 Cordialement.  
 L'administrateur des services en ligne.

**L'Expéditeur et le Sujet vous permettant de retrouver le mail**

**Lien à cliquer pour valider la création du compte.**

**Attention, il est possible que le mail soit signalé comme étant Indésirable voir du Spam, vous devez donc vérifier dans vos dossiers courriers indésirables ou regarder dans la corbeille de votre messagerie.** Si vous ne recevez pas ce mail, vous devez signaler le problème à l'établissement qui vous a fourni la notification de compte Téléservices.

**V. Une fois confirmé, un écran vous signale que votre compte est maintenant opérationnel.**



**Création réussie:** Vous venez de créer votre compte Téléservices, vous pouvez maintenant utiliser les différents services ouverts par l'établissement qui vous a remis le courrier de notification.

**Vous pouvez à tout moment mettre à jour les informations de votre compte Téléservices en cliquant sur le lien « gérer son compte »**

